



## CCAS DE LE FENOULLER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

#### Décision n° DEC 2024-007

Objet : **Contrat avec NEOPTIM pour la recherche d'allègement des cotisations assises sur les salaires de la résidence autonomie les Roseaux**

#### La présidente du CCAS du FENOULLER,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R. 123-21,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration, n° 2021\_03\_03, du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS du Fenouiller a délégué à sa présidente, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée, en-deçà de 10 000 € H.T, prévue par le code de la commande publique,

**Considérant** la proposition de NEOPTIM Consulting, portant sur un accompagnement de la résidence autonomie Les Roseaux, en vue d'étudier les possibles allègements de charges patronales dont pourrait bénéficier l'établissement,

**Considérant** l'intérêt financier que représenterait pour l'établissement, la révision du niveau de ces cotisations,

#### DECIDE :

**ARTICLE n° 1** : De signer l'ordre de mission portant sur l'étude de possibles allègements de charges patronales dont pourrait bénéficier l'établissement, la résidence autonomie Les Roseaux, avec NEOPTIM Consulting sise, Tour Europlaza – 20 avenue André Prothin – 92400 Courbevoie.

**ARTICLE n° 2** : La rémunération annuelle de NEOPTIM Consulting est égale à 35 % HT des économies constatées et effectivement réalisées à la suite de la mise en œuvre de ses préconisations.

**ARTICLE n° 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du CCAS, un extrait en sera affiché en mairie, expédition en sera adressée au service chargé du contrôle de légalité et le déclarant en sera avisé.

Le Fenouiller, le 26 avril 2024

La Présidente du CCAS,  
Isabelle TESSIER



Signé électroniquement par : Isabelle Tessier

Date de signature : 28/04/2024

Qualité : Président du CCAS du Fenouiller

**Diffusion : NEOPTIM Consulting**

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*